



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 121421

Texte de la question

L'article 38 de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche dispose que les statuts de l'Institut et de chaque académie et les règlements fixant les conditions particulières de leur gestion administrative et financière sont approuvés par décret en Conseil d'État. Mme Brigitte Le Brethon demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche à quelle date il envisage la parution de ce décret.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Le Brethon](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121421

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3072